



CERTIFICAT d'EVALUATION IFRA (50th amendement)

Fève Tonka 022427

Catégorie	Classe	Concentration maximum
1		Non Conforme
2		1.6%
3		1.78%
4		30%
5	A	7.6%
5	B	2.2%
5	C	3.2%
5	D	0.7%
6		Non Conforme
7	A	3.6%
7	B	3.6%
8		0.7%
9		10.4%
10	A	10.4%
10	B	32%
11	A	0.7%
11	B	0.7%
12		100%

Lorsque utilisée dans une des catégories citées ci-dessus à la concentration appropriée, la composition **Fève Tonka 022427** est conforme au 50^{ième} amendement, les standards applicables, à ce jour, de l'Association Internationale des parfums (IFRA).

Cette évaluation de sûreté s'applique uniquement pour l'utilisation du parfum **Fève Tonka 022427** dans le produit établi.

Utilisé dans d'autres types de produits ou en concentration plus élevée, il devra faire l'objet d'une autre évaluation de sûreté de la part du fournisseur.

La base n'est pas alimentaire.

Fait à Mougins le 07/12/2021